



COMMUNIQUÉ DE PRESSE • COMMUNIQUÉ DE PRESSE • COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NÉOVACS RENFORCE SA STRUCTURE FINANCIÈRE À HAUTEUR DE 1 M€ PAR PLACEMENT PRIVÉ ET À HAUTEUR DE 3,8 M€ PAR UNE ÉMISSION OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

Paris et Boston, le 28 Février 2018 - 18 : 00 CET – Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), leader de l'immunothérapie active pour le traitement des maladies auto-immunes annonce le renforcement de sa structure financière par le biais d'une émission d'obligations convertibles d'un montant en principal de 3,8 millions d'euros, souscrites par trois investisseurs européens, à échéance le 26 février 2020. Cette opération est par ailleurs complétée par une augmentation de capital d'un montant de 1 million d'euros souscrite par deux investisseurs institutionnels français dans le cadre d'un placement privé.

Miguel Sieler, Directeur Général de Néovacs, déclare : « *Nous sommes ravis du soutien de ces investisseurs européens, de leur confiance dans le potentiel de notre plateforme et de notre capacité à devenir un leader dans le traitement des maladies auto-immunes. Cette opération servira pour les prochaines étapes du développement industriel de l'IFN α Kinoïde, notre programme le plus avancé dans le lupus, et nous permet de donner une vision de notre projet au-delà de la lecture des résultats de notre essai clinique de phase IIb, prévu en juin 2018.* »

Objectifs de ces opérations

Le produit de ces opérations financières est essentiellement destiné à fournir à la Société les moyens supplémentaires pour accélérer le plan de développement et la production de l'IFN α Kinoïde et en particulier :

- Intensifier les travaux de changement d'échelle des lots de fabrication de l'IFN α Kinoïde.
- Développer les outils de contrôle qualité, afin de mettre en conformité les lots de phase III avec les futurs lots commerciaux, selon les exigences réglementaires.

I. Émission d'obligations convertibles (OC)

L'émission des obligations convertibles (les "OC") a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 février 2018 sur le fondement de la 15ème résolution approuvée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 10 mai 2017 tenue sur seconde convocation le 14 juin 2017 (suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires). Il est précisé qu'aucun des actionnaires significatifs ou des dirigeants actuels de la Société ne figure parmi les bénéficiaires de l'opération.

L'emprunt obligataire convertible s'élève à 3,8 millions d'euros en principal. Les OC ont été souscrites à 92% de la valeur nominale par trois investisseurs européens. Elles ne porteront pas intérêt et viendront à échéance le 26 février 2020.

Le prix de conversion des OC dépendra du cours de bourse au moment de la conversion¹. Sur la base du cours de clôture de l'action Néovacs le 27 février 2018 (0,4895 euro), à titre indicatif, si toutes les OC étaient converties, 8 847 321 nouveaux titres seraient créés, représentant une dilution de 10,7% (post-augmentation de capital décrite ci-dessous).

Les OC ne seront pas admises aux négociations sur Euronext Growth. L'émission ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

II. Modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 février 2018 sur le fondement de la 17ème résolution approuvée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 10 mai 2017 tenue sur seconde convocation le 14 juin 2017 (suppression du droit préférentiel de souscription et placement privé). Il est précisé qu'aucun des actionnaires significatifs ou des dirigeants actuels de la Société ne figure parmi les bénéficiaires de l'opération.

Les actions ont été souscrites par deux investisseurs institutionnels français. Le prix de souscription des actions ordinaires est de 0,43 euro par action, correspondant à une décote de 10,88% par rapport au cours de référence².

Le règlement-livraison des actions nouvelles devrait intervenir au plus tard le 2 mars 2018. Elles seront cotées sur Euronext Growth sous la même ligne que les actions existantes.

Les actions émises représenteront 3,1% du capital social de la Société.

A titre indicatif, un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération serait amené à détenir 0,97% du capital après l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

¹ Le prix de conversion des OC sera égal au plus bas entre un cours de bourse moyen pondéré de l'action Néovacs précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10% et 0,43 €

² Plus petit cours moyen pondéré par les volumes quotidien des 5 dernières séances de bourse précédant le jour de l'émission (0,4825 €)

III. Engagement d'abstention de Néovacs

Néovacs a pris l'engagement de ne pas émettre de nouveaux titres de capital ou titres donnant accès directement ou à terme à des titres de capital d'ici le 30 juin 2018, sous réserve de l'utilisation de la ligne de financement en fonds propres existante conclue avec Kepler Cheuvreux et d'exceptions usuelles.

À propos de Néovacs

Cotée sur Euronext Growth Paris depuis 2010, Néovacs est devenu un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes, inflammatoires et certains cancers. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée potentiellement jusqu'en 2032 par 4 familles de brevets, Néovacs concentre ses efforts de développement clinique sur l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus et de la dermatomyosite. Néovacs réalise également des travaux précliniques sur d'autres vaccins thérapeutiques pour le traitement des maladies auto-immunes, cancers, allergies et diabète de type 1. L'ambition de cette « approche Kinoïde » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. Néovacs est éligible au plan PEA-PME.

Pour plus d'informations : www.neovacs.fr

NÉOVACS – Communication Corporate et Relations Investisseurs

Charlène Masson

Tél. : +33 (0)1 53 10 93 00

Relations Presse – NewCap

Annie-Florence Loyer

Tél. : +33 (0)6 88 20 35 59 / +33 (0)1 44 71 00 12

afloyer@newcap.fr

Léa Jacquin

Tel : +33(0)6 58 14 84 66 / +33(0)1 44 71 20 41

ljacquin@newcap.fr